



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN N° 8

Du 1/03 au 15/03/2021



Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique

AVANT-PROPOS

La problématique des captures accidentelles de cétacés est un sujet complexe et sensible. Depuis 2017, le groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA¹) et le ministère de la transition écologique (DEB²), et composé de toutes les parties prenantes de la façade Atlantique (administrations, scientifiques, ONG, professionnels de la pêche), a pour objectif de mieux comprendre ces interactions entre les activités de pêche et ces espèces protégées afin de mettre en place des mesures pour limiter ces phénomènes de manière pérenne, en coconstruction avec les professionnels de la pêche.

La France met en place, cet hiver 2020-2021, un plan d'action ambitieux fondé sur 7 engagements portant sur l'amélioration des connaissances sur ces interactions entre les activités de pêche identifiées à risque et sur l'état de la population de dauphins communs en Atlantique nord-est. Des mesures réglementaires composent également ce plan d'action.

Ces actions ont fait l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, a été transmise le 22 octobre 2020 à la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen.

Ce bulletin, bimensuel et publié sur le site du ministère de la Mer, permet de suivre la mise en œuvre des actions du plan national pour la période à risque, du 15 décembre 2020 au 30 avril 2021. Un suivi des signalements des échouages de cétacés sera également intégré à ce bulletin. Cette publication relève de l'engagement n° 2.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

¹ Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

² Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Suivi chiffré des actions

MIEUX COMPRENDRE LES PHÉNOMÈNES D'ÉCHOUAGES DE PETITS CÉTACÉS

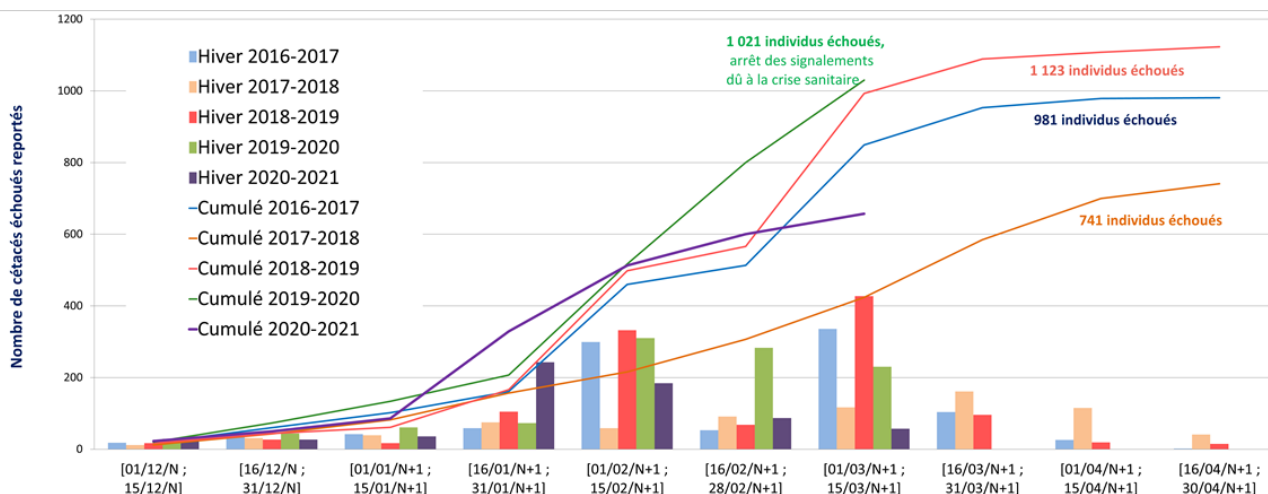
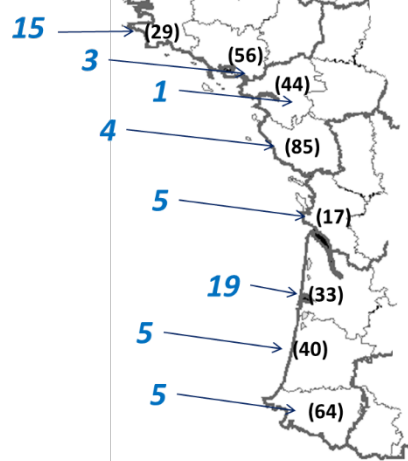
- 57 petits cétacés ont été retrouvés sur les côtes Atlantique du 01/03 au 15/03/2021.
- Cela porte la mortalité observée à 657 petits cétacés échoués du 01/12/2020 au 15/03/2021.

Attention, ces chiffres sont une estimation minimale provisoire.

Détail des 87 échouages du 01/03/2021 au 15/03/2021	
Dauphin commun	36
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	20
Grand dauphin	1

Nombre de petits cétacés recensés échoués par département

Du 01/03/2021 au 15/03/2021



Mise en œuvre du plan d'actions

INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS DE PÊCHE ET DAUPHIN COMMUN

Obligation de déclaration de toutes les captures accidentelles de mammifères marins

Entre le 01/03 et le 15/03/21, 15 déclarations ont été enregistrées pour les navires de plus de 12 mètres dans le golfe de Gascogne : 10 dauphins communs et 5 autres mammifères marins.

Entre le 01/12/2020 et le 15/03/2021, 66 déclarations ont été enregistrées dans le golfe de Gascogne pour les navires de plus de 12 mètres, correspondant à 70 captures accidentelles de petits cétacés.

Les données pour les navires de moins de 12 mètres ne sont pas encore réceptionnées pour cette quinzaine (voir *Aide à la lecture des chiffres*, en fin de document), mais deux déclarations ont été enregistrées en janvier. Les données de déclaration restent à consolider

Programme renforcé d'observateurs embarqués

Cette action s'appuie sur le programme Obsmer et se déroule du 15/12/2020 au 30/04/2021, afin d'observer 5 % de l'effort de pêche (nombre de jours en mer) des chaluts pélagiques et 5 % de l'effort de pêche des fileyeurs. Sinay est le prestataire en charge de la mise en œuvre de cette action.

Au total, du 01/03 au 15/03/2021, 50 marées ont été observées correspondant à 71 jours de mer (détail tableau ci-dessous). 3 captures accidentelles de cétacés ont été comptées par les observateurs.

Cet effort d'échantillonnage permet d'avoir des données représentatives qui seront analysées.

Détail des observations réalisées du 01/03 au 15/03/2021

Flottille observée*	Nombre de marées observées	Nombre de captures accidentelles observées
Engin dormant >15m <3milles	4	
Engin dormant <15m côtier	31	
Engin dormant <15m mixte	9	
Engin dormant >=15m large	2	
Engin trainant >=12m	4	3 dauphins communs
Total	50	

*Les flottilles ont des activités de pêche diverses selon la distance à la côte : dans les 3 milles, côtier, hauturier ou mixte. *Un engin dormant ou passif est un engin qui ne bouge pas en mer, comme le filet. Un engin trainant est un engin actif, trainé par un ou plusieurs bateaux de pêche dans la colonne d'eau ou sur le fond. L'engin observé est ici le chalut pélagique (chalut dans la colonne d'eau).

Depuis le 15 décembre 2020, c'est 368 jours de mer qui ont été observés lors de 208 marées.

Observation pour mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne (OBSCAME)

La première phase pilote d'installation de caméras sur 5 navires d'OBSCAME, vise à déterminer la faisabilité technique de l'embarquement de tels systèmes. Elle permet également d'apprécier le type et la qualité des informations collectées, afin de pouvoir réaliser une évaluation scientifique et technique des possibilités d'apports de ces données en complément des autres sources de données disponibles (programme d'observateurs embarqués par exemple). **Actuellement, quatre navires sont équipés de caméra. Le 5^e navire sera équipé fin mars.**

La deuxième phase du projet vise à étendre le test à 15 navires supplémentaires. Cette phase est en cours de montage et des premiers volontaires ont déjà été identifiés.

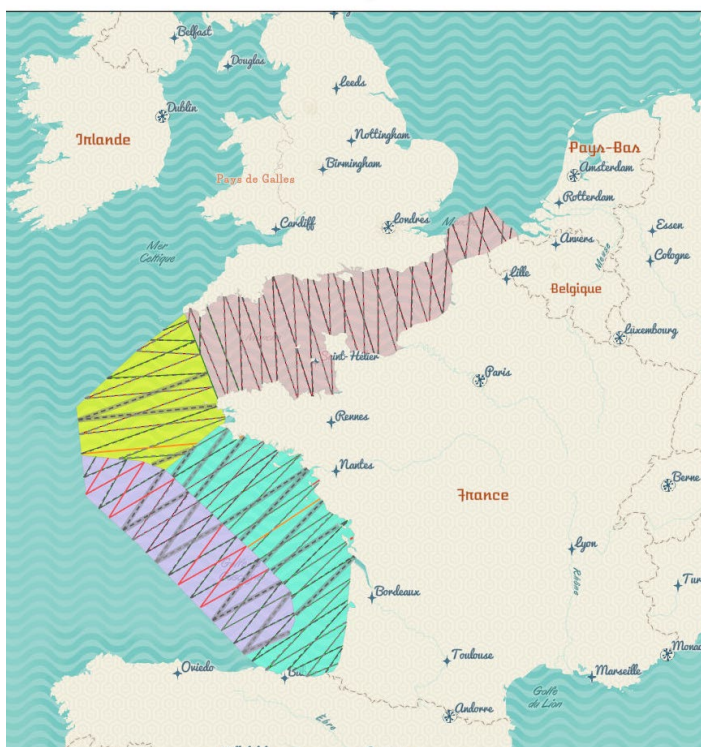
Programme de survol aérien de la mégafaune marine (SAMM II)

L'observatoire Pelagis mène des observations aériennes pour estimer l'abondance et l'aire de distribution de la population de dauphins communs pendant la période hivernale.

Les observations ont débuté le 11/01. Les transects qui restent à couvrir sont en rouge. 90 % du programme de survol planifié a été réalisé.

Les transects en pointillé sont des observations effectuées visuellement et avec acquisition digitale. Cette acquisition permet une meilleure identification des espèces observées.

Plan d'échantillonnage de SAMM2



Suivi des mesures préventives et de contrôle



Équipement des chalutiers pélagiques et démersaux en paire de dispositifs de dissuasion acoustique, appelés pingers

Pour la façade Nord Atlantique Manche ouest : 57 navires chalutiers pélagiques immatriculés dans le ressort de la DIRM NAMO (toutes longueurs confondues) sont recensés comme soumis à équipement conformément à l'AM du 27/11/2020. 55 de ces navires sont d'ores et déjà équipés de ces dispositifs.

Pour la façade Sud Atlantique : 10 chalutiers pélagiques sont actifs et équipés de pinger. 4 autres navires devraient être équipés d'ici l'été avant leur reprise d'activité.

Les navires ayant une activité pélagique en ce début d'année sont tous équipés de pingers. Les commandes en cours ou en attente de livraison concernent des navires qui pratiquent l'activité pélagique plus tardivement dans l'année (pour cibler la sardine et le thon germon notamment).

S'agissant des contrôles de vérification de la présence de ces équipements, 25 % des chaluts pélagiques seront contrôlés d'ici fin 2021. Il n'y a pas eu de contrôle sur cette dernière quinzaine.

Synthèse de l'activité des flottilles de pêche

Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique est toujours faible en cette première quinzaine de mars. Elle ne concerne toujours que 6-7 paires (chalut bœuf) et pas plus de deux navires au chalut simple qui pour la plupart ont une activité principale de chalut de fond associé à quelques opérations de pêche de chalut pélagique en fonction des opportunités. L'activité générale de cette flottille reste toujours en retrait par rapport à 2019 et 2020.

Fileyeurs

- **Fileyeurs à soles :** activité de certains navires réduite en semaine 10 pour des raisons météorologiques. Plusieurs fileyeurs de Bretagne nord qui fréquentent le golfe de Gascogne en hiver pour pêcher la sole ont rejoint leur port d'attache.
- **Fileyeurs à merlus :** activité normale des navires, équivalente aux hivers derniers. Plusieurs navires ont commencé à rejoindre la mer Celtique où ils pratiquent ce métier la majorité de l'année.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers :** activité normale sur cette quinzaine, équivalente aux hivers derniers. Il est cependant noter une réduction de l'activité dans certains ports à cause de la mauvaise situation économique actuelle (prix anormalement bas).



Avancées des projets scientifiques

Projet Licado

Les expérimentations de pingers se poursuivent sur les deux métiers : chalutiers pélagiques et fileyeurs. Les expérimentations de réflecteurs sur les filets ont débuté sur un fileyeur à merlu début mars.

Projet Balphin

Le projet permet de suivre des carcasses de dauphins communs capturés accidentellement au moyen de marques et capteurs enregistreurs permettant de collecter la profondeur, la température, voire la lumière et d'estimer la trace de la dérive. **Quatre sondes ont pu être posées.**

Projet CetAMBICion

Ce projet, financé par l'Union européenne pour faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, vise à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 14 partenaires originaires de France, Espagne et Portugal: ministères, organismes publics de recherche et de conservation, professionnels et ONG. La DPMA rejoint actuellement le projet en tant que partenaire aux côtés de la DEB. Le projet durera 2 ans (2021-2022). Une réunion avec les représentants du secteur de la pêche ainsi que les ONG intéressées s'est tenue le lundi 8 mars, au cours de laquelle la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), l'OFB et Pelagis ont présenté les grandes lignes du projet. L'ensemble des acteurs se sont dits intéressés pour y prendre part, toutefois les modalités de participation de ces derniers restent à préciser. La réunion de lancement du projet s'est tenue le 9 mars 2021. La DEB, la DPMA ainsi que l'OFB et Pelagis y ont assisté pour la France. La Commission européenne a insisté sur le fait que les résultats de ce projet seront très attendus compte tenu l'actualité du sujet. Un atelier copiloté par les ministères espagnol et français de la transition écologique sera organisé à la fin du projet afin de présenter des mesures de réduction des captures accidentelles recommandées pour le golfe de Gascogne.

Déclaration conjointe

À l'occasion du vingt-sixième sommet franco-espagnol, le président de la République a accueilli le président du gouvernement d'Espagne, M. Pedro Sánchez, à Montauban le lundi 15 mars 2021. Le sommet franco-espagnol du 15 mars a été l'occasion pour les deux pays de renouveler leur résolution afin de limiter les captures accidentelles de cétacés. La déclaration conjointe, en annexe, fait état de leurs engagements.

AIDE À LA LECTURE DES CHIFFRES

Les données de suivi sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer³ et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.



Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort, appelez l'observatoire Pelagis :
05 46 44 99 10
(7 jours/7)



³ <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

3. Les données déclaratives des captures accidentelles

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche française depuis le 1^{er} janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide⁴ d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2020-2021.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*